

L'UDES signe un protocole de coopération avec les chambres régionales de l'économie sociale

Dans un contexte de mise en œuvre de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et de la réforme territoriale, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRES) ont signé le 24 juin dernier un protocole de coopération. Pour les deux organisations, il s'agit de mieux structurer le nouveau paysage de l'économie sociale et solidaire en régions et de rapprocher leurs énergies pour accompagner les entreprises et les employeurs sur les problématiques d'emploi et de formation et autour de nouveaux outils. Ce protocole, d'une durée de trois ans, s'inscrit dans le prolongement d'une coopération engagée entre les deux structures depuis 2007.

A travers ce protocole, l'UDES et le CNCRES s'engagent notamment à :

- Développer ensemble les leviers et actions favorisant la prise en compte des intérêts de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques régionales ;
- Favoriser la coordination de leurs positionnements et de leurs représentations respectives dans les instances nationales et régionales en fonction de leurs domaines de compétences afin de promouvoir les modèles et spécificités entrepreneuriales de l'économie sociale et solidaire ;
- Proposer des axes de positionnement et de communication partagés entre les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et les délégations régionales de l'UDES pour mieux défendre la place de l'ESS en régions à l'endroit des exécutifs régionaux et des partenaires sociaux..

Ce partenariat s'articule autour de 4 axes :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire avec notamment le développement de la place de l'UDES dans les conférences sociales régionales ainsi que dans les lieux de concertations paritaires ;
- L'appui à la création et au développement des entreprises de l'ESS avec une action particulièrement ciblée sur les outils d'accompagnement : guides pratiques, portail de l'emploi ;
- Le soutien à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS notamment dans le prolongement de l'accord signé par l'UDES sur la formation des dirigeants bénévoles ;
- La contribution à la collecte, l'exploitation et la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS en s'appuyant sur les observatoires des CRESS.

Ce protocole de coopération national a pour vocation à être décliné au niveau régional entre les délégations régionales de l'UDES et les CRESS.

[Télécharger le protocole de coopération 2016-2018](#)

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 1 employeur sur 3 de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives). Elle représente plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés soit 1 salarié sur 2 de l'économie sociale et solidaire. L'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.